Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 8 Chaâbane 1444
28 Février 2023

N° 25

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **446**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **448**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **452**
Homologation de résolutions **452**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **452**
Avis aux créanciers..... **455**
Convocations
Sociétés anonymes **457**
Sociétés à responsabilité limitée **459**
Autres sociétés **459**
Divers
Avis au public..... **459**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Nomination d'un Administrateur Délégué

Sté Tunisienne de Développement du Golf

S.A. au capital de 7.605.800 Dinars

Identifiant Unique : 0038244W

CNSS : 106739-39

Siège social : 10 Rue Pierre de Coubertin 1001 Tunis

Suivant extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration de la société Tunisienne de développement du golf en date du 3/02/2023 enregistré à la recette des Finances rue Ghandi à Tunis le 17/02/2023 sous le n°23800677 Quittance n°17522 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 20/02/2023 sous le n°202345702 il a été décidé de nommer Monsieur Abderraouf Njah Administrateur Délégué de la société Tunisienne de développement du Golf à partir du 4/02/2023.

2023T00193SANB2

International Hospital Center of Tunisia - (CARTHAGENE)

Société anonyme

Au capital de 32.590.000 DT

Siège social : Centre Urbain Nord - 1082 - Tunis

RNE : 1102071P

MF : 1102071P/A/M/000

Objet social : Centre Hospitalier Privé

Durée de la société : 99 ans

Par procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 20 Janvier 2023, enregistré à la recette des finances de Tunis, le 24 janvier 2023 sous le numéro 23700594 quittance n° 12928. Et dont un exemplaire a été déposé au greffe du tribunal de première instance de Tunis sous le n°AC01252023 en date du 17 février 2023, il a été décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 4 200 000 dinars pour le porter de 32 590 000 dinars à 36 790 000 dinars, par l'émission de 4.200.000 actions nouvelles à souscrire et à libérer en numéraire et dans les conditions suivantes :

Nombre d'actions nouvelles à émettre : 4 200 000 actions de 1 dinar chacune.

Souscripteurs : L'ensemble des actionnaires actuels de la société

Valeur d'émission : 1.200 dinars par action

Prime d'émission : 0.200 dinars par action

Montant de l'augmentation du capital : 4 200 000 dinars en numéraire dont la libération se fera de la manière suivante :

- L'augmentation du capital sera réalisée au plus tard le 15 Août 2023,

- La libération du quart de l'augmentation du capital social et la totalité de la prime d'émission sera réalisée au plus tard le 31 Mars 2023

- Le délai de souscription des actions en numéraire est fixé à 30 jours. Ce délai court à partir de la date à laquelle est annoncée au RNE aux actionnaires la date d'ouverture de la souscription et la date de clôture.

Si les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social :

- Le montant de l'augmentation du capital social peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'augmentation décidée.

- Si certains actionnaires n'ont pas souscrit les actions pour lesquelles l'article précédent leur donnait un droit de préférence, les actions ainsi non souscrites seront attribuées aux actionnaires qui auront souscrit un nombre d'actions supérieur à celui qu'ils pouvaient souscrire à titre préférentiel, proportionnellement à leurs parts dans le capital, et dans la limite de leurs demandes.

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires et d'exercice du droit de vote : conformément aux lois et aux statuts.

Stipulations relatives à la répartition du résultat, à la constitution de réserves et à la répartition du boni de liquidation : conformément aux lois et aux statuts.

Dépôt des fonds provenant de la souscription : Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés au compte N°07 121 018134000008943 ouvert auprès de l'Amen Bank agence centre d'affaire les Berges du Lac - Tunis.

Délai ouvert pour la souscription : 30 jours de la date de publication au registre National des Entreprises avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2023400403SANB2

Notice

Augmentation de capital

SOCIETE

TOURISTIQUE ET HOTELIERE RYM

Société anonyme

Au capital de 10.600.000 Dinars

Siège social : 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002 Tunis

Identifiant Unique : 0009020 T

Numéro d'Affiliation à la CNSS : 44-355-26

Dénomination : SOCIETE TOURISTIQUE ET HOTELIERE RYM.

Forme juridique : Société anonyme.

Siège social : 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002 Tunis.

Objet social : La construction, l'aménagement, l'achat, la vente, la location et l'exploitation d'hôtels, d'établissements balnéaires ou

thermaux, de restaurants, bars, casinos, magasins, kiosques et autres établissements à caractère touristique.

Durée : 99 ans.

Capital : Le capital social est fixé à 10.600.000 Dinars divisé en 106.000 actions nominatives de 100 Dinars chacune libérées totalement lors de la souscription.

L'assemblée générale extraordinaire du 31 Janvier 2023 a décidé d'augmenter le Capital d'un montant de 2.000.000 Dinars pour le porter à 12.600.000 Dinars par la création de 20.000 actions nouvelles de 100 Dinars chacune à souscrire en numéraire et à libérer intégralement à la souscription.

L'assemblée générale extraordinaire a décidé d'écarter le Droit préférentiel de souscription et de réserver cette augmentation à un seul actionnaire.

Dépôt provisoire : Au Service Commercial et Administratif du Tribunal de 1ère Instance de Tunis sis au Registre National des Entreprises à Tunis le 14 Février 2023 sous le n°AC01232023.

Conditions de participation aux Assemblées Générales :

Les actionnaires ayant libéré les versements exigibles ou leurs représentants légaux.

Une action une voix.

Répartition des résultats, constitution de réserves et répartition du boni de liquidation :

- 5% pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le 1/10 du Capital Social.

- Sur l'excédant disponible, l'assemblée générale ordinaire pourra, sur proposition du Conseil d'Administration, prélever toute somme qu'elle jugera convenable pour être portée à plusieurs fonds de réserve généraux ou spéciaux, dont elle règle l'affectation ou l'emploi, pour être distribuée sous forme de dividendes ou pour être reportée sur l'exercice suivant.

Délai de souscription : 15 jours à compter de la date de la publication de la présente notice au JORT avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration du délai.

Dépôt des fonds provenant de la souscription :

Dans un compte Indisponible ouvert au nom de la Société auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie «BIAT» 70-72 Avenue Habib Bourguiba Tunis Agence 51- sous le n°08 003 00051 32011 968 62.

Lieu de réunion : Le siège social sis au 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002 Tunis.

2023400411SANB2

Notice

Augmentation de capital

LA TOURISTIQUE ET HOTELIERE DE MAHDIA -T.H.M-

Société anonyme

Siège social : 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002 Tunis

Identifiant Unique : 0034844 Y

Affiliation CNSS : 109084-56

Dénomination : LA TOURISTIQUE ET HOTELIERE DE MAHDIA.

Forme juridique : Société anonyme.

Siège social : 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002 Tunis.

Objet social : la création, l'acquisition, la construction, l'aménagement et l'exploitation de tous établissements à caractère touristique.

Durée : 99 ans.

Capital : Le Capital Social est fixé à 11.080.000 Dinars divisé en 110.800 actions nominatives de 100 Dinars chacune libérées totalement.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 Janvier 2023 a décidé d'augmenter le Capital d'un montant de 500.000 Dinars pour le porter à 11.580.000 Dinars par la création de 5.000 actions nouvelles de 100 Dinars chacune à souscrire en numéraire et à libérer intégralement à la souscription.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'écarter le Droit préférentiel de souscription et de réserver cette augmentation à un seul actionnaire.

Dépôt provisoire : effectué au Greffe du Tribunal de 1ère Instance de Tunis le 14 Février 2023 sous le n°AC01242023.

Conditions de participation aux Assemblées Générales:

Les actionnaires ayant libéré les versements exigibles ou leurs représentants légaux.

Une action une voix.

Répartition des résultats, constitution de réserves et répartition du boni de liquidation :

- 5% pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le 1/10 du Capital Social.

- Sur l'excédant disponible, l'Assemblée Générale Ordinaire pourra, sur proposition du Conseil d'Administration, prélever toute somme qu'elle jugera convenable pour être portée à plusieurs fonds de réserve généraux ou spéciaux, dont elle règle l'affectation ou l'emploi, pour être distribuée sous forme de dividendes ou pour être reportée sur l'exercice suivant.

Délai de souscription : 15 jours à compter de la date de la publication de la présente notice au JORT avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration du délai.

Dépôt des fonds provenant de la souscription :

Dans un compte Indisponible ouvert au nom de la Société auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie «BIAT» 70-72 Avenue Habib Bourguiba Tunis Agence 51- sous le n°08 003 0005132011917 21.

Lieu de réunion : Le siège social sis au 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002 Tunis.

2023400412SANB2

Résolutions de l'assemblée générale liquidative

Société d'Elevage de TABARKA SOCELTA

S.A en liquidation

Identifiant unique : 006076 Y

c/o BANQUE NATIONALE AGRICOLE Avenue Mohamed V - Tunis

Suivant P.V de l'assemblée générale liquidative tenue le 8/02/2023

enregistré à la recette des finances «rue Nelson Mandela» le 20/02/2023 sous le n°23800725 reçu n°12523 et déposé au R.N.E le 21/02/2023 sous le n°202346741, il a été décidé :

- L'approbation de la liquidation définitive de la société et donner Quitus au liquidateur

- Réserver le produit de la liquidation au profit de l'ETAT créancier privilégié et publier l'avis de distribution cf. art 46 du Code des Sociétés Commerciales.

2023400425SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Dissolution et liquidation d'une société

Société «RAMLA SPORT WEAR» - Sarl

Siège social : Avenue 7 Novembre - Kalaa Séghira - Sousse

I.Unique : 0044430J

Suivant PV de l'A.G.Extraordinaire en date du 02/01/2023, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sousse le 31/01/2023 sous le n°23500378 Quittance n°M000416, dont deux copies ont été déposées au Registre National des Entreprises le 16/02/2023, il a été décidé : la dissolution et la liquidation de la société et la nomination de Mr Zied Hamza, titulaire de la CIN n°05578968, liquidateur et avec les pouvoirs les plus étendus et domicilié au n°8 Rue Mohamed Attia Khézama Ouest Immeuble Jarboui Sousse.

2023S00232SRLB2

Nomination du Gérant

Nom : Société Cleopatra SARL

Genre : Industrie et le Commerce de la Pâtisserie

Capital : 3.000 Dinars Tunisiens

Identifiant Unique : 0434221X

Adresse : Rue Marseille, N° 47, Tunis

En application de la session des actions à Monsieur Noureddine Yacoubi et au procès-verbal d'audience enregistré le 25/5/1998 sous le n°32744 et n°102408 à la recette des finances, rue Gandhi Tunis, il a été déposé au Tribunal de Première Instance B de Tunis, par écrit la Réclamation Commerciale et Administrative numéro 201043068 du 6/4/2010, et en conséquence Monsieur Noureddine Yacoubi a été nommé gérant de la société Cleopatra.

2023400417SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

DONATION D'UN FONDS DE COMMERCE

Par acte notarié rédigé par Maître Rim Zenati et son assesseur en date du 16/02/2023 enregistré à la recette des finances de Béja le 20/02/2023 quittance n° M011642, Mr Noureddine Ben Mohamed Ben Aich a fait donnation à sa femme Mme Mousaika Bent Hédi Ghedas tout le fonds de commerce exploité café nommé «Café ALYA» situé au n° 28 Avenue de la République Béja Sud 9000.

Toutes oppositions doit être déposées chez le Maitre Rim Zenati son bureau est à l'avenue de France Ouni Center Béja 9000 pendant 20 jours de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal Essahafa du 22/02/2023.

2023T00190FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P signalé en date du 01/02/2023 et enregistré à la recette des finances Manouba le 6/02/2023 quittance n°M010092 et enregistrement n°23200570, Monsieur Bilel Yahmadi a vendu à Mouhamed Alrubaie tout l'ensemble du fonds de commerce qui est constitué pour la vente des fruits secs et situé à la rue 65 Avenue Habib Bourguiba Mannouba avec ses éléments corporels et incorporels. Le domicile élu pour les oppositions légales et l'adresse de vendeur. Les deux parties ont désigné leur siège choisi au 65 Avenue Habib Bourguiba Mannouba et ce dans le délai de 20 jours à partir de la publication du contrat au J.O.R.T.

Annonce parue au journal "le Quotidien" du 22/2/2023.

2023T00192FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente d'un fonds de commerce en date du 17/02/2023 enregistré à la recette des finances rue Nemsa Tunis sous le n°M014792 Reçu 23200897 Mr Bilhsen Binawali a vendu en son nom et au nom de ses frères Karim et Lotfi à Mr Mohamed Awali la totalité du fonds de commerce au 20 rue de blé Tunis.

Toutes les oppositions doivent être déposées auprès de Mr Mohamed Awali Rue el ble n°18 Tunis dans les vingt jours qui précèdent la publication de cette annonce au j.o.r.t

Le présent communiqué a été publié au journal «le Quotidien» du 21/02/2023.

2023T00194FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'Ezzahra le 14/02/2023 sous le n°23200425 quittance n°008139M, Mr Ahmed Jrad cin n°08723074 a vendu la totalité du fonds de commerce exploité à l'immeuble Ratel magasin n°2 Avenue Taieb Mhiri Ezzahra à la Sté Supen Technologie SARL son siège social au 23 rue des Entrepreneurs Charguia, cité el khadhra, Identifiant unique n°M1719304 représentée par son gérant Mr Ahmed Jrad cin n°08723074. Les oppositions doivent se faire entre les mains de Maître Faten Bousselmi 7 bis Rue Ghandi Tunis, dans un délai de 20 jours daté de la publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié à Echourouk du 17/02/2023.

2023T00196FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Rue du Sahel 45, Av. de la Gare Tunis le 16/02/2023 (quittance n°M011392 ; enregistrement n°23200210) ; il appert que Abdejelil Ben Lakhdar Ben Ali - Essassi Essassi a vendu son fonds de commerce (construction métallique) sis à la Rue 9042 n°38 Sidi Fathallah à la société STTB (s.a.r.l).

Les créanciers doivent faire opposition entre les mains de l'acquéreur au siège du fonds vendu : Rue 9042 n°38 Sidi Fathallah dans les 20 jours suivant la publication du présent avis au J.O.R.T.

- Le présent avis est paru dans les journaux «Le Quotidien et Echourouk» du 19/02/2023.

2023R00417FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 21/02/20023 et enregistré à la recette des finances Morneg en date du 21/02/2023 sous le n°23200359 d'enregistrement, n° de quittance M014126, M. Saleh Ben Mouadh Mazhoud, résident à cité Fersh Elannabi Elklidia Ben Arous, a vendu à M. Antar Ben Elhedi Muslim résident au 3 rue Adhribidjen Elmourouj 4 Ben Arous, le fonds de commerce (boucher) sis à la rue Moncef Bey Elklidia Ben Arous.

Les oppositions seront acceptées dans un délai de vingt jours à compter de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne, auprès de l'acheteur sis au 3 rue Adhribidjen Elmourouj 4 Ben Arous. Les oppositions hors délais ne seront pas acceptées.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Achourouk» et «le Quotidien» le 24/02/2023.

2023R00423FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP en date du 23/01/2023 enregistré le 16/02/2023 sous le n°23201153 quittance 20900 société friend's SARL ; IU 1625419 E, Siège social 20 rue Abed El Kader Daghrir zl hammam Sousse représentée par Momen Ben Saida ; Gérant titulaire de C.I.N n°09260278 demeurant à rue Ali Ben Ayed Hammam Sousse a vendu le fonds de commerce appelé «FRIEND'S» situé au 20 rue Abed El Kader Daghrir zl Hammam Sousse et exploité comme RETAURANT FASTFOOD à la société AFRIQUE MEUBLES ET RAYONNAGE METALIQUE - SUARL ; IU 1663705W. Siège social : 027 rue 4229 Ezouhour 4 2051 Hrayria représentée par Mohamed Amine Maaref titulaire de la C.I.N n°07124026 demeurant au 027 Rue 4229 Ezouhour 4 - 2051 Hrayria.

Les oppositions éventuelles seront adressées au bureau de l'avocat maître Salim Golli situé au 23 rue de la République Hammam Sousse dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis est paru au journal le Quotidien le 24/02/2023.

2023S00230FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente en date du 3/3/2020 enregistré à la recette de l'enregistrement Sbiba le 9/3/2020 quittance M006571 monsieur Ahmed Ben Abdallah Louati (C I N 02782748) demeurant à Sbiba a vendu à monsieur Mohamed Lfehem Gmeyzi (C I N 02782748) la totalité du fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels à usage ventes des fruits et des légumes en détails avenue Hbib Thamer 1270 Sbiba Gasserine au prix de treize milles dinars (13.000.000 d) les oppositions sont acceptées à l'adresse du fonds vendu dans le délai légal.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 4/12/2020.

2023S00231FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 30/01/2023 enregistré à la recette des finances Av. Habib Bourguiba n°1 Monastir le 15/02/2023 quittance n°M011664 enregistrement n°23201260. Mr Kais Maklouf titulaire de la carte d'identité nationale n°06776169, a vendu à Mr Hichem Zeheni titulaire de la carte d'Identité nationale n°06849881, demeurant à son adresse au 17 Cité EL AMEL MONASTIR, la totalité du fonds de commerce sis à route corniche (FARIK) MONASTIR exploité comme café. Toutes les oppositions doivent être déposées au même local sis à route corniche (FARIK) Monastir dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce est publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien le 23/2/2023.

2023S00233FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par contrat de vente d'un fonds de commerce en date du 6/02/2023, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sousse le 22/02/2023 sous n°23200631 quittance n°M000690, Mr Salah Ben Fredj DAGDAGUI, titulaire de la CIN n°08681168 a vendu et cédé à la société «NEW DECOR KHEZAMA» Suarl (MF1804746Q), représentée par son gérant Mr Sofiène CHAIEB, titulaire de la CIN n°09413822, la totalité du fonds de commerce du local destiné commerce en détail dénommé «NEW DECOR SOUSSE» (Identifient Unique n°1537507L) avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au local n°6 Avenue Imem Boukhari Khézama Ouest Sousse. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis est publié au journal le Quotidien du 24/2/2023.

2023S00234FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, rédigé par Maître Mounira Ben Naceur Ben Amar légalisé le 16 et 17/02/2023 enregistré à la recette des finances Sakiet Eddair Sfax le 17/02/2023 sous le numéro de quittance M014722 n° d'enregistrement 23200492. Mme Rakia Katata n° du passeport C992893 sis à rue Mokhtar Ziedi Sakiet Ezzit Sfax a vendu à Yessine El Ghram, n°11173236 sis à la route Satnia klm 8 Sfax la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels au prix de quinze mille dinars sis à route Mahdia klm 8.5 destiné à vendre les fruits secs "Free Shop". Les oppositions doivent être formulées auprès de Maître Mounira Ben Naceur Ben Amar demeurant immeuble les quatre saisons bloc C 7ème étage n°3 Sfax dans un délai de vingt jours de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Essabah le 22/02/2023 page 5.

2023X00250FCCC2

Désistement à un fonds de commerce

Suivant acte dressé par Maître Najmeddine Khraief, Avocat à la cour de cassation exerçant à Gafsa entre les soussignés,

1- Les Héritiers du défunt Mehrez Hannechi, représentés par Mahmoud Ben Mehrez Ben Mahmoud Hannechi, agissant en leurs noms suivant acte notarié général de procuration dressé par Maître Najeh Hajlaoui Notaire et son assesseur mentionné sous le n°484 folio 28 en date du 13 Juin 2021 né le 24 Mars 1981 à Tripoli, titulaire de la carte d'identité nationale n°06176008 délivrée à Tunis le 01 Juillet 1999, profession en activité, demeurant à Douali Gafsa.

2- Monsieur Mohamed El Khames Ben Amor Ben Taher Wenna, né le 4 Août 1962 à Gafsa, sa carte d'identité nationale n°03125237 délivrée à Tunis le 16 Novembre 2021, sa profession ouvrier journalier, domicilié à Houmet El Oued Gafsa se rapportant au désistement d'un fonds de commerce du local sis à l'Avenue Abou Kacem Chebbi - Gafsa 2100 derrière le Marché Central.

Acte enregistré à la Recette des Finances de Gafsa - quittance n°M003232, N° d'enregistrement 23200476 portant légalisation des signatures en date du 6/01/2023.

Le désistement a comporté l'intégralité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels se rapportant au local spécialisé dans le commerce et la vente des mobiliers.

Les oppositions seront déposées au siège du fonds de commerce objet du désistement.

Cet avis a été déposé aux journaux "Assabah et le Temps" du 27/01/2023.

2023X00251FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé légalisé le 19/01/2023 et enregistré à la recette des finances Abou Kacem chebbi Sfax le 10/02/2023 quittance n°MO15644, enregistrement n°23200690. Lotfi Gheryeni a vendu à Mohamed Gheryeni la totalité du fonds de commerce (fabrication de chaussures) au local situé à la Rue Sbat erroumi, la vieille ville Sfax.

Les oppositions peuvent être formulées entre les mains de l'acheteur au local du Fonds de commerce, dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le journal «Echourouk» du 22/02/2023.

2023X00257FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP rédigé par Maître Ahmed Abbes, Avocat à la cassation, enregistré à la recette des finances Kalaat Landalous en date du 6/01/2023 quittance n°001196, enregistrement n°23200047; La société Docksider Chaussure (RNE : 0434079K) demeurant à l'Espace Makni, Menzah 9 Tunis, a vendu à la société Interbrands (RNE : 0864294H) demeurant au magasin n°2, résidence Business, les Berges du Lac, Tunis, le fonds de commerce sis au Magasin B77, centre Commercial Tunis city.

Toute opposition doit être faite entre les mains de la société Docksider dans un délai de 20 jours de la publication de cet extrait au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 21/02/2023.

2023400404FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon contrat de vente enregistré à la recette des finances de Sbeïtla le 7/02/2023 sous le n° 23200320 reçu n°M008891 Mr Chebbi Mohamed Laid, titulaire de la carte d'identité nationale n°022727104 a vendu à Mr Moulehi Mohamed Hédi, titulaire de la carte d'identité nationale n°09078490, le fonds de commerce sis à Rue Taher Bouzriba Sbeïtla dont l'objet est Maintenance des appareils électroniques et la vente des pièces électroniques. Les oppositions seront reçues à l'adresse du vendeur située à rue AL FATH Sbeïtla, dans les 20 jours qui suivent à partir de la parution au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 25 février 2023.

2023400420FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de renonciation édité par maître Mawadda Messaoud avocate à Tunis, enregistré sous le n°22802597 à la recette des finances Beb Souika le 02/12/2022 reçu n°M078987 messieurs Youssef Ben Romdhane Moussaoui, Wafa Ben Romdhane Moussaoui et Emna Ben Romdhane Moussaoui ont renoncé à leur mère Mme Hlima Missaoui veuve du défunt Romdhane Moussaoui toutes leurs parts de local commercial

exploité comme une boulangerie sis au 58 Beb Laasal Tunis enregistré dans le registre de commerce sous n°A128671998 et son identifiant unique dans le registre national des entreprises 0032020E.

L'annonce a été publiée le 3 février 2023 au journal la presse. Les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours dés la date de la publication de cette annonce au JORT au local commercial cité si dessus.

2023400422FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de renonciation édité par maître Hanen Takrouni l'avocate à Bni Khaled, enregistré sous le n°22200881 à la recette des finances Beb Souika le 22/4/2022 reçu n°M030913 Mesdames et Monsieur Sana Jdid veuve de Kilani Kasri, Molka Ben Kilani Kasri, Ali Ben Kilani Kasri et Zina Ben Ali veuve Ali Kasri ont renoncé à Mme Hlima Missaoui veuve du défunt Romdhane Moussaoui toutes leurs parts de local commercial exploité comme une boulangerie sis au 58 Beb Laasal Tunis enregistré dans le registre de commerce sous n°A128671998 et son identifiant unique dans le registre national des entreprises 0032020E.

L'annonce a été publiée le 3 février 2023 au journal la Presse. Les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours dés la date de publication de cette annonce au JORT au local commercial cité ci dessus.

2023400423FCCC2

Résiliation de contrat de vente d'un fonds de commerce

Med Fayçal Ben Jaafar

Avocat à la cassation

53-55- Avenue de Paris - 1000 Tunis Médina Palace - Bloc -B- 6ème Etage - N° B - 25

Tél : (00216)71.332.566 - 71.258.085 - 71.353.787

Fax : (00216)71.335.592

Code TVA : 080680 F/P/A/000

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 16/02/2023, signé le 17/02/2023 et enregistré le 17/02/2023 à la recette des finances La Goulette (Quittance n°21896 - Enregistrement n°23201297) les parties ont décidé de résilier la vente du Fonds de Commerce sis à la rue Al MAAMEL n°3 - Zone Industrielle - La Goulette - Tunis, avec tous ses éléments corporels et incorporels, précédemment consentie par la société «Exaltis» SARL dont le siège social sis à Tanit Centre Jinen Eddonia 2046 La Marsa - Matricule Fiscal N°1037041 P/P/M/000, à Monsieur Achraf ALMAALOUL.

Les éventuelles oppositions doivent être formulées entre les mains de Maître Mohamed Fayçal Ben Jaafar, Avocat à la cour de cassation, en son Cabinet sis à Tunis 53-55, Avenue de Paris - Bloc B - 6ème Etage - N°B25- et ce dans un délai n'excédant pas vingt (20) jours à partir de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au quotidien "la Presse" du 22/02/2023.

2023400424FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Djerba le 14/02/2023 sous le numéro 23200918 quittance n°M016332 monsieur Bassem Boukhobza et monsieur Lotfi Boukhobza ont cédé à madame Besma Beyach la totalité du fonds de commerce exploité en vente des articles d'artisanat dans le local commercial sis au souk couvert Houmet Souk Djerba.

Les oppositions doivent être déposées entre les mains de Maître Karim Abassi, avocat, à son bureau sis au 34 avenue Salah Ben Youssef Houmet Souk Djerba dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au journal officiel, qui a été publié aussi au journal quotidien «Assabah» le 21/02/2023 n° : 23579.

2023400429FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat d'exploitation signé en date du 30/12/2022 et 13/02/2023, enregistré à la recette des finances de Bir Kassâa le 14/02/2023 sous le n°23300253.

La Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG" a confié à la société Carthago Flavor, le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels constitué par l'emplacement n°423 au pavillon 4 Fruits et légumes au marché d'intérêt national de Bir Kassâa Ben Arous exploité pour la vente en gros des fruits et légumes.

Cette location est conclue pour une durée d'une année à compter du 01/9/2017 au 31/8/2018, renouvelable par tacite reconduction.

2023R00415FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat d'exploitation signé en date du 19 Janvier 2023, enregistré à la recette des finances de Bir Kassâa le 24/01/2023 sous le n°23300113. La Société Tunisienne des Marchés de Gros «SOTUMAG» a confié à Mr Zine El-Aabidine Ben Mohamed Sadok, le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels constitué par le magasin n°12 sis au devant du parking du rassemblement des légumes et fruits au MIN de Bir Kassâa Ben Arous exploité pour la vente en gros des Dattes et Fruits importés non produits localement.

Cette location est conclue pour une durée d'une année à compter du 01/5/2020 au 30/4/2021, renouvelable par tacite reconduction.

2023R00416FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de gérance Libre conclu en date du 8 Février 2013 enregistré à la Recette des Finances de Akouda le 13 Février 2023 sous le n°23700305, Quittance n°M6251. La Société STAROIL.SA, dont le siège social est sis à l'immeuble SETCAR GP1 KM 13 Route de Sousse Ezzahra Ben Arous, titulaire de l'Identifiant Unique n°0001898J, a loué à Mr HASSEN ACHOUR la totalité d'un Fonds de Commerce consistant en une station service à

usage de distribution de produits pétroliers, lubrifiants portant les couleurs de STAROIL sise à Akouda Gouvernorat de Sousse et ce pour la durée précisée au contrat.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et le Quotidien du 23/3/2023.

2023S00226FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un groupement de développement agricole (GDA)

Nom du GDA : GDA ELJAOUHARA DE ABENE

Adresse : Abene Saheb Jebal.

Membres fondateurs :

Nadia Ben Mouaouia : Présidente

Ahlem Ben Abdallah : Secrétaire générale

Latifa Ben Ammar : Trésorière.

Le numéro et la date de la décision d'approbation du gouverneur de la région : N°000706/4 le 01 janvier 2023.

2023R00419APSF1

Constitution d'un Syndic

Constitution de syndic Immeuble El Hana Rue Ahmed Aloulou par un procès-verbal électorale délivré le 24/12/2022 enregistré à la recette d'enregistrement des contrats des entreprises au 30 janvier 2022 sous le numéro 23800619.

Monsieur Afif Hakim : Président de syndic

Monsieur Sahben Masmoudi : Trésorier

Monsieur Toufik Bouatour : Membre

Monsieur Abdel Majid Fékih : Membre

Et on a déposé une demande au nom du monsieur le maire de la municipalité Sfax Ville 1 le 16/02/2023.

2023X00249APSF1

SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES RESIDENCE LE TRIANGLE D'OR

Route Menzel Chaker Km 3 Sfax

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive en date du 24 décembre 2022 enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés à Sfax en date du 13 février 2023, quittance n° M00959 enregistrement n°23800875, il a été constitué : Le SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES RESIDENCE LE TRIANGLE D'OR. Route Menzel Chaker km 3 et la désignation des membres du syndicat suivants pendant deux ans à partir du 1er janvier 2023 :

- Président : Monsieur Ahmed Nsiri - Trésorière : Madame Faiza Fakhfakh. Les autres Membres : Messieurs : Karim Kharrat, Hassen Charfi, Zied Bouaziz, Mohamed Ben Salah, Majed Hrabi, Hassen Kallel et Madame Molka Dammak.

2023X00253APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association Tunisienne des Muezzins.

But :

- Contribuer à la préparation de cours pédagogiques dans la jurisprudence de l'appel à la prière et des sanctuaires vocaux tunisiens

- Travail de sensibilisation à la nécessité de valoriser l'appel à là prière chez les muezzins

- Encourager les muezzins et les motiver pour qu'ils aient des énergies élevées

- Etablir des relations avec des associations et des organisations similaires dans les objectifs.

Siège : BP n°16 Khledia 2054 Ben Arous.

Les membres :

1- Président : Bilel Ben Mahmoud

2- Secrétaire général : Taoufik Mechergui

3- Trésorier : Hichem Mezgueni

4- Trésorier adjoint : Hédi Ben Belgacem.

2023400428APSF1

Homologation de résolutions

Avis

Suite au procès-verbal daté du 24 octobre 2021 et enregistré au bureau de la recette des finances du Bardo en date du 01 juin 2022 sous le numéro du reçu 86601 et le numéro de l'enregistrement 82802160, il est décidé le renouvellement du syndicat de la résidence RIM sis au 4 rue Salambo le Bardo, comme suit :

- El bekri Mustapha : Président

- Harbi Mohamed Habib : Vice Président

- Rimani Abdelwahab : Secrétaire général

- Nabouli Mondher : Trésorier.

2023400415APSF2

Election du président du syndic résidence LATIF 2

Monsieur Ali Jelili est élu président du syndic résidence LATIF 2 El Menzah 7 lors de la réunion générale ordinaire qui s'est tenu le 25 décembre 2022 comme indiqué au procès-verbal enregistré à la recette des finances El Menzah 6 le 3 Janvier 2023 quittance 000722 sous n°23700044 et l'approbation de Monsieur le président de la municipalité de l'Ariana dans son écrit n°625 du 06 Février 2023.

2023400421APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Adjudication aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Partie poursuivante : héritiers Khalifa Ben Amar : (sa veuve Zoubeida

Louati titulaire de la CIN : 01313353 et ses enfants Wafa titulaire de la CIN : 08150581 - Basma titulaire de la CIN : 05331529 - Faiza titulaire de la CIN : 08797395 et Ryadh titulaire de la CIN : 05344178) résidants à la route de LAFARNE km 06. Merkez Ben Amar Sfax - Tunisie.

Partie saisie : Noureddine Derwich. Fonctionnaire à la municipalité de Sfax, résidant à Sfax.

L'immeuble soumis à l'adjudication : le 1/5 du terrain - sis à la route de Saltania km 6.5 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Khaled Mahfoudh Avenue Habib Bourguiba - Imm. Intilaka2 - Bloc «D» M10 - 3000 Sfax - Tunisie. Code fiscal : 110896/P/A/P/000

Base juridique : saisie immobilière établie par Maître Abdelhafidh Ltifi - huissier à Sfax selon son pv du 9 juin 2022 n°6377 et signifié le 31/01/2023 sous le n°6377.

Mise à prix : Trente-deux mille six cent dinars (32.600.000DT) déterminés par l'expert en immobilier Mr Neji Aydi désigné par ordonnance sur requête rendue par le Président du Tribunal de 1ère instance de Sfax sous le n°6633/22 du 9/8/2022.

Lieu et date de l'adjudication : tribunal de 1ère instance de Sfax, situé à l'avenue Victor Hugo - Sfax - Tunisie le lundi 3 avril 2023 à partir de 9 h du matin. Affaire n°5860.

Visite du local : Tous les jours horaires administratifs.

2023X00252VEPA1

Vente aux enchères

Demandeur : Société Ben Hamouda 5 Staff «BHS» représentée par son représentant légal registre de commerce B1042342012 siège cité ESSANAOUBER 3120 Oueslatia Kairaouin.

Défendeurs : Monsieur Mousbah Kardi, de profession travail, résident à Rue Palestine Ben Guerdan.

L'avocat chargé de poursuivre les procédures : Maître Meftah Soltani, avocat auprès de la cour de cassation, dont son bureau sis à l'avenue Sakiet Sidi Youssef Houmt-Souk Djerba.

Propriété objet de la vente : la propriété fait l'objet de la vente consiste en un terrain composé de trois parcelles regroupées, limité au Sud par la route principale qui relie Jorf et Mareth de longueur 55.86 mètres et au Nord par la propriété de Sadok Bouabidi et appartenant à l'Est dans la longueur est de 152.632 mètres d'un terrain appartenant à des tierces personnes et à l'Ouest dans la longueur de 136.91 mètres d'un terrain de Noureddine Tbib, la surface du terrain est de 7922.00 mètres, il comprend des constructions diverses.

Il s'agit d'une clôture extérieure avec des parts aménagées pour les camions et une chambre de garde située à l'entrée principale du terrain du coté sud de forme carrée dont la surface couverte est de 16.000 mètres avec une administration de coté sud située au Nord de la chambre de gardiennage.

Cette administration est composée de trois bureaux et halle de surface couverte de 96.00 mètres avec un garage situé au centre de terrain et au nord de l'administration de 32.00 mètres dont la surface est de 1177.000 Mètres Carrés, dont le plafond est de charpente dont la hauteur de 8.00 mètres avec un deuxième garage de coté Est du terrain dont la surface couverte et de 145.00 mètres avec une chambre sous terrain dont la surface est de 73.00 mètres avec deux chambres froides dont les murs sont couvertes par une matière isolante et qui doivent être réparés avec deux bassins de ciment aménagée pour l'eau usée située derrière le garage du coté nord et un transformateur d'électricité situé dans un coin sur le reste du terrain dont la surface couverte de 27.00 mètres avec des voiries aménagées et 16 oliviers et des plants de sapins la construction est moyenne, et fait l'objet de la demande d'immatriculation foncière numéro 18353 Médenine déposé le 12/01/2016.

Mise à prix : Quatre cent vingt-huit Mille Huit cents quatre-vingt-cinq dinars (428.885.000d).

Date et lieu de l'adjudication : Salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Médenine située au palais de justice avenue 2 mai 1966 Médenine, lundi matin le vingt sept mars deux mille vingt trois (27/3/2023) à partir de neuf heures du matin et suivant.

Conditions de visite de l'immeuble : pour plus d'information contacter la chambre civile du tribunal de première instance de Médenine et le bureau de l'avocat chargé du suivie Maître Meftah Soltani dont son bureau sis à l'Avenue Sakiet Sidi Youssef Houmt Souk Djerba, lieu ou le cahier des charges a été déposé de plus vous pouvez visiter l'immeuble chaque jour dans les heures de travail administratives.

2023400405VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après déduction de 40%

Etude Maître Younes Hached

Avocat auprès de la cour de cassation

38 rue Mouaouia Ibn Abi Sofiene 2ème étage Menzeh 8 Ariana

Tél : 71709778-71709776

Fax : 71709742

MF : 509782 P/A/P/000

Partie poursuivante : Union Internationale de banques représentée par son Président Directeur Général ayant son domicile auprès du siège de la Société Internationale de Recouvrement des Créances se situant au 19 rue Mostapha Abdessalem Menzeh 05 - 2091 Ariana, élisant son domicile au cabinet de son avocat Maître Younes Hached sis au 38 rue Mouaouia Ibn Abi Sofiene 2ème étage Menzeh 8 Ariana.

Partie saisie : Lamia Bent Tijani Elhada, Avocate, demeurant à la rue Naplouse n°21 Tunis, CIN n° 00326695.

Avocat poursuivant : Maître Younes Hached ; 38 rue Mouaouia Ibn Abi Sofiene 2ème étage Menzeh 8 Ariana.

L'immeuble saisi : La totalité de l'appartement n°13 au 4ème étage de l'immeuble "ENNAKHIL2" Résidence Le Belvédère El Menzeh 6 Tunis objet

au TF n°40813 Ariana dénommé «Elblat». Il est composé d'un Salon avec balcon ; trois pièces une cuisine avec séchoir, une salle de bain et un wc. L'appartement est équipé avec de l'eau de l'électricité et du gaz avec chauffage central.

Les charges : L'immeuble saisi est grevé des charges suivantes :

- Hypothèque volontaire à hauteur de (78.900,000D) inscrite le 29/5/2007 au profit de l'UIB.

- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 11/11/2022 (Vol Ariana 02/2022 N° 6432) au profit de la partie saisissante.

Mise à prix après déduction de 40% : La mise à prix est fixée à 184.206,023 DT.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi 27/3/2023 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de l'Ariana sis à l'Ariana.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par l'intermédiaire d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements relatifs au cahier des charges contacter l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de l'Ariana.

2023400419VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Poursuivante : Qatari National Bank Q.N.B. en la personne de son représentant légal, Société anonyme, sise à rue cité des sciences Tunis, Registre de commerce Tunis n°B122251996. M.F. : 014247 W.

En sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie : Amel Bent Hattab Frigui, C.I.N n° : 08338746 demeurant au 47 rue Safa Cité La gazelle Ariana.

En sa qualité de caution hypothécaire de la société Nemri Matériaux de Construction, et partie saisie.

Avocat poursuivant :

Maître Atallah Mhamed, Avocat à la cour de cassation, 97 Avenue de la Liberté - Tunis (Matricule Fiscal : 513271 Z/A/P/000).

L'immeuble objet de la vente :

Il s'agit d'une villa composée d'un rez-de-chaussée sans séparations (Hall), avec une grande porte.

L'expert a observé le jour de l'expertise qu'il y a une grande quantité de ciment destinée à la vente. Se trouve aussi un premier étage pour habitation.

L'Immeuble consiste en une parcelle de terrain à vocation d'habitation entouré par une clôture des quatre cotés d'une hauteur de 2,80 m et d'une profondeur de 24,80 m du coté nord et une largeur de 22,76 m, avec une grande porte en métal d'une hauteur de 2,50 m environ et 7 m de largeur, au centre de cette partie qui consiste en la façade de l'immeuble. Au coté gauche se trouve un bâtiment sur un seul niveau d'une superficie couverte de 80 m² environ.

La vocation de l'immeuble consiste en un studio, se situant à Jaafar rue El Ikhlass, en face se trouve la rue Abdelwaheb Bayati.

Les limites : - au Nord : parcelle nue d'une superficie de 300 m². - du coté Sud se trouve la maison du voisin. - à l'Est : la voie publique, à l'ouest : la maison du voisin.

L'expert a conclu qu'il appert de l'hauteur de la construction et du grand portail qui est destiné d'habitude à l'entrée et sortie des grands véhicules de transport pour la même activité de la défenderesse. Elle est destinée pour le dépôt et la vente des matériaux de construction de même l'exploitation du studio qui est en rapport avec la dite activité.

Mise à prix :

Cinq cent cinquante mille cinq cent dix dinars (550.510,000) hors frais.

Date et lieu de vente :

Le lundi 3 avril 2023 à partir de 9 Heures au Tribunal de Première instance de l'Ariana.

Visite des lieux :

La visite peut se faire quotidiennement.

La participation à l'adjudication est soumise à la consignation du tiers de la mise à prix ou à la présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable. Les étrangers devant obtenir l'autorisation du gouverneur.

2023400426VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Poursuivant : La Société Tunisienne de Banque S.A., sise à rue Hédi Nouira Tunis. M.F. n°1237 A. En sa qualité de créancière hypothécaire saisissante.

Partie saisie :

Salah Ben Ali Zayed titulaire de la C.I.N. n°00326168 demeurant à l'Avenue El Malek Abdelaziz, Immeuble 8 appartement n°4 El Manar II - Tunis.

En leur qualité de caution hypothécaire de la Société Access Contact Center, et partie saisie.

Avocat poursuivant :

Maître Atallah Mhamed, Avocat à la cour de cassation, 97 Avenue de la Liberté - Tunis. (Matricule fiscal : 513271 Z/A/P/000).

Immeuble objet de la vente :

Situation et Contenance : se situé au 1er étage de l'immeuble situé à l'avenue de la liberté n°110 et à l'angle rue du Brésil Lafayette Tunis. Il s'agit de l'appartement n°6 qui correspond à 60 parts de l'immeuble dénommé «Elize Joseph» objet du T.F. n°136614 Tunis répartie en 1000 parts, d'une superficie de 577 m².

Mme Souad Bent Abbas Ben Tahar Mansouri a déclaré sans présenter un contrat de location, qu'elle est locatrice du dit appartement. La poursuivante a effectué un PV par Maître Hayet Ayed (notaire) dont Mme Souad Mansouri épouse feu Salah Farik Hajjaj à déclaré que son époux a loué l'appartement d'un certain Mohsen avec un loyer de 600 Dinars par moi, et qu'elle a payé tous les loyers dus.

L'appartement contient; un hall en face de l'entrée avec dressing et le sol en grés donnant sur un hall plus grand avec un faux plafond. - Une cuisine en face du hall avec le sol en grés, les murs en faïence et des dressings. - un salon avec le sol en grés et le plafond en plâtre. - 2 chambres avec le sol en grés. Dans chaque chambre se trouve une fenêtre ouvrant sur la rue du Brésil. - une salle de bain avec le sol en grés, les murs en faïence. Le revêtement de l'appartement est en grés du même choix. L'appartement situé dans l'immeuble sise 110 Avenue de la Liberté objet du T.F. n°136614 Tunis, est d'une superficie bâtie (surface hors ouvre) de 85,62 m² environ. Hors superficies communes qui ne peuvent être définies qu'après lotissement définitif.

Mise à prix : Après réduction de 40 % :

Cent huit mille et quarante cinq Dinars (108.045,000) hors frais.

Date et lieu de vente :

Mardi 28 mars 2023 à partir de 9 Heures au Tribunal de Première instance de Tunis.

Visite des lieux :

La visite peut se faire quotidiennement.

La participation à l'adjudication est soumise à la consignation du tiers de la mise à prix ou à la présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable. Les étrangers devant obtenir l'autorisation du gouverneur.

2023400427VEPA1

Avis aux créanciers

Décision d'ouverture

D'une Procédure de Règlement judiciaire

Société «Fino Internationale»

Adresse : 11 rue de bois Douar Hicher Manouba

MF : 0160238TAM000

En date du 3/02/2023 le tribunal de première instance de la Manouba a rendu la décision suivante dans le dossier de transaction, qui se lit comme suit : "Nous avons décidé de permettre l'ouverture des procédures judiciaires avec une première période d'observation de trois mois avec la nomination juge-commissaire Mme Maali Znaidi et Mr Chokri Hidri comme Administrateur Judiciaire pour :

- Assister à l'inventaire des actifs de la société.

- Enquêter sur la réalité de la situation économique financière et sociale,

- Inventorier la liste des créanciers sous le contrôle de la juge-commissaire, Mme Maali Al-Zanaidi.

Etudier le programme de sauvetage présenté par la société et le modifier le cas échéant, en tenant compte de la poursuite des activités de société et du maintien les mains d'œuvre et sauvegarder l'intérêt des créanciers.

Présenter un premier rapport dans un délai de deux mois

Ouvrir les délais d'inscriptions des créances vis-à-vis la société dans un délai d'un mois à partir de l'apparition de cette annonce au jort, chez :

L'administrateur judiciaire Mr Chokri Hidri à l'adresse : 3 rue Ahmed Triki Montplaisir 1073 Tunis Tél : 71 908755 Fax : 71908424

Email : chokri.hidri@procompta.tn

2023400406VEPA2

Décision d'ouverture

D'une Procédure de Règlement judiciaire

Société «PARTNER TEXTILE INDUSTRY»

Adresse : 17 Rue la parfumerie ZI Ksaar Saad Manouba

MF : 1120810DAM000

En date du 3/02/2023 le tribunal de première instance de la Manouba a rendu la décision suivante dans le dossier de transaction, qui se lit comme suit : "Nous avons décidé de permettre l'ouverture des procédures judiciaires avec une première période d'observation de trois mois avec la nomination juge-commissaire Mme Maali Znaidi et Mr Chokri Hidri comme Administrateur Judiciaire pour :

- Assister à l'inventaire des actifs de la société.

- Enquêter sur la réalité de la situation économique financière et sociale,

- Inventorier la liste des créanciers sous le contrôle de la juge-commissaire, Mme M Al-Zanaidi,

- Etudier le programme de sauvetage présenté par la société et le modifier le cas échéant, en tenant compte de la poursuite des activités de société et du maintien les mains d'œuvre et sauvegarder l'intérêt des créanciers.

- Présenter un premier rapport dans un délai de deux mois

Ouvrir les délais d'inscriptions des créances vis-à-vis la société dans un délai d'un mois à partir de l'apparition de cette annonce au jort, chez :

L'administrateur judiciaire Mr Chokri Hidri à l'adresse : 3 rue Ahmed Triki Montplaisir 1073 Tunis.

Tél : 71 908 755 Fax : 71 908 424

Email : chokri.hidri@procompta.tn

2023400407VEPA2

Décision d'ouverture

D'une Procédure de Règlement judiciaire

Société «Finissage Nord Ouest» - FINO

Adresse : Rue de la parfumerie ZI Ksaar Said Manouba

MF : 03036910CAM000

En date du 3/02/2023 le tribunal de première instance de la Manouba a rendu la décision suivante dans le dossier de transaction, qui se lit comme suit : "Nous avons décidé de permettre l'ouverture des procédures judiciaires avec une première période d'observation de trois mois avec la nomination juge-commissaire Mme Maali Znaidi et Mr Chokri hidri comme Administrateur judiciaire pour :

- Assister à l'inventaire des actifs de la société.

- Enquêter sur la réalité de la situation économique financière et sociale,

- Inventorier la liste des créanciers sous le contrôle de la juge-commissaire, Mme Maali Al-Zanaidi,

Etudier le programme de sauvetage présenté par la société et le modifier le cas échéant, en tenant compte de la poursuite des activités de société et du maintien les mains d'œuvre et sauvegarder l'intérêt des créanciers.

- Présenter un premier rapport dans un délai de deux mois.

Ouvrir les délais d'inscriptions des créances vis-à-vis la société dans un délai d'un mois à partir de l'apparition de cette annonce au jort, chez :

Administrateur judiciaire Mr Chokri Hidri à l'adresse : 3 rue Ahmed Triki Montplaisir 1073 Tunis.

Tél : 71 908 755 Fax : 71 908 424

Email : chokri.hidri@procompta.tn

2023400408VEPA2

Décision d'ouverture

D'une Procédure de Règlement judiciaire

Société «ARKEA»

MF : 0908117GAM000

En date du 3/02/2023 le tribunal de première instance de la Manouba a rendu la décision suivante dans le dossier de transaction, qui se lit comme suit : "Nous avons décidé de permettre l'ouverture des procédures judiciaires avec une première période d'observation de trois mois avec la nomination juge-commissaire Mme Maali Znaidi et Mr Chokri Hidri comme Administrateur Judiciaire pour :

- Assister à l'inventaire des actifs de la société.

- Enquêter sur la réalité de la situation économique financière et sociale,

- Inventorier la liste des créanciers sous le contrôle de la juge-commissaire, Mme Maali Al-Zanaidi,

- Etudier le programme de sauvetage présenté par la société et le modifier le cas échéant, en tenant compte de la poursuite des activités de société et du maintien les mains d'œuvre et sauvegarder l'intérêt des créanciers.

- Présenter un premier rapport dans un délai de deux mois

Ouvrir les délais d'inscriptions des créances vis-à-vis la société dans un délai d'un mois à partir de l'apparition de cette annonce au jort, chez :

L'administrateur judiciaire Mr Chokri Hidri à l'adresse : 3 rue Ahmed Triki Montplaisir 1073 Tunis.

Tél : 71 908 755

Fax : 71 908 424

Email : chokri.hidri@procompta.tn

2023400409VEPA2

Distribution des fonds de liquidation

ATLAS

(Société en cours de liquidation)

S.A.R.L au capital de 150000 dinars

Siège social : 197, Avenue Ariana, IMMEUBLE LES ROSES, App n°20, 4ème étage, ENNASR 2 - Tunis

Identifiant unique : 0809944/J/A/M/000

Conformément à l'article 46 du code des sociétés commerciales, le liquidateur de la société ATLAS annonce à la suite de la publication de la décision de la dissolution anticipée de la société ATLAS en date du 01 juin 2021, enregistrée à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau Tunis le 01 juillet 2021, Enregistrement n°21504258, Quittance n°5708 et déposée au Centre National du Registre des Entreprises - Tunis le 19 juillet 2021 sous le numéro 202161535, qu'il n'existe pas de créanciers inscrits à la liste des créanciers, et qu'il n'y a pas de produit de liquidation à distribuer.

Les créanciers éventuels de la société ATLAS ou toute personne intéressée disposent conformément à l'article 46 du code des sociétés commerciales d'un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de parution de présent avis pour formuler toute opposition au titre de cette distribution.

Au-delà de cette date les oppositions ne seront plus recevables.

Les oppositions devront être adressées au nom du liquidateur de la société ATLAS à l'adresse suivante : 34, Place du 14 Janvier 20 11, Tunis - 1001.

2023400413VEPA2

Distribution des fonds de liquidation

SOCIETE D'INGENIERIE ET D'INNOVATION «SII»

(Société en cours de liquidation)

SARL au capital social de : 10.000 dinars

Siège social : 34, Place du 14 Janvier 2011, 1001, Tunis

Identifiant unique : 0819505/T/A/M/000

Conformément à l'article 46 du code des sociétés commerciales, le liquidateur de la SOCIETE D'INGENIERIE ET D'INNOVATION «SII» annonce à la suite de la publication de la décision de la dissolution anticipée de la SOCIETE D'INGENIERIE ET D'INNOVATION «SII» en date du 16 août 2021, enregistrée à la Recette des Finances Rue Ghandi Tunis le 20 août 2021, Enregistrement n°21503237, Quittance n°57247 et déposée au Centre National du Registre des Entreprises - Tunis le 26 août 2021 sous le numéro 202179857, qu'il n'existe pas de créanciers inscrits à la liste des créanciers, et réserve le produit de la liquidation aux associés de ladite société.

Les créanciers éventuels de la SOCIETE D'INGENIERIE ET D'INNOVATION «SII» ou toute personne intéressée disposent conformément à l'article 46 du code des sociétés commerciales d'un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de parution de présent avis pour formuler toute opposition au titre de cette distribution.

Au-delà de cette date les oppositions ne seront plus recevables.

Les oppositions devront être adressées au nom du liquidateur de la SOCIETE D'INGENIERIE ET D'INNOVATION «SII» à l'adresse suivante : 34, Place du 14 Janvier 2011, Tunis - 1001.

2023400414VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société TUNIS CENTER S.A

Au capital de 10 000 000 dinars

Siège social : 4, Rue de Grèce 1000 Tunis

Identifiant Unique : 0033245A

CNSS : 220915-46

Messieurs les actionnaires de la Société Tunis Center S.A sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 22 Mars 2023 à 14h au siège de la société, 4 rue de Grèce 1000 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice 2022.

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022.

3- Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2022.

4- Approbation des conventions visées par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

5- Affectation du résultat de l'année 2022.

6- Quitus aux membres du Conseil d'Administration.

7- Fixation des jetons de présence pour l'année 2023.

8- Renouvellement du mandat des Administrateurs pour les années 2023 - 2024 - 2025.

9- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les années 2023 - 2024 - 2025.

10- Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

2023T00195SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Carthage Assistance & Services - CAS SA

Société anonyme

Au capital : 850 000 TND

Siège social : Immeuble Ezzemni, Centre Urbain Nord, 1082, Tunis

Identifiant Unique : 0349608J

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la Société Carthage Assistance & Services - CAS SA sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale Ordinaire qui aura lieu le 21 Mars 2023 à neuf heures, à l'immeuble Ezzemni, Centre Urbain Nord, 1082, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation des modalités de convocation de l'assemblée Générale

2- Lecture du rapport de gestion et des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31/12/2017, pour l'exercice clos au 31/12/2018 et pour l'exercice clos au 31/12/2019 et approbation des états financiers des exercices 2017, 2018 & 2019 ;

3- Approbations des conventions règlementées relatives aux exercices 2017, 2018 & 2019 ;

4- Affectation des résultats des exercices 2017, 2018 et 2019 ;

5- Quitus aux Administrateurs des exercices 2017, 2018 et 2019 ;

6- Proposer à l'Assemblée Générale la nouvelle composition du conseil d'administration

7- Confirmation de la nomination de Monsieur Habib Bouaziz entant que commissaire aux comptes pour les exercices 2020, 2021 et 2022 pour les besoins de publication au niveau du registre national des entreprises.

2023T00203SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Carthage Assistance & Services - CAS SA

Société anonyme

Au capital: 850 000 TND

Siège social : Immeuble Ezzemni, Centre Urbain Nord, 1082, Tunis

Identifiant Unique : 0349608J

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la Société Carthage Assistance & Services- CAS SA Sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le 21 Mars 2023 à 10 heures, à l'immeuble Ezzemni, Centre Urbain Nord, 1082, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Changement de mode de Management par l'unification de la présidence du conseil d'administration et la direction générale de la société en une seule personne par la création du rôle du Président Directeur Général.

2023T00204SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société : SERP-SUD

Siège social : Tamasent jorf Sidi Maklouf Médenine

Capital : 660 000.000

RC : B2053682007

MF : 10 15222/Y/A/M/000

Messieurs les associés de la société SERP-SUD sont convoqués à une assemblée générale ordinaire le 17/3/2023 à 11 h, à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1/ Approbation de la modalité de la convocation

2/ Approbation du délai de retard dans la convocation de l'AGO statutaire des exercices 2015-2016-2017.

3/ Lecture et approbation des rapports d'activité 2015-2016-2017

4/ Lecture des rapports de commissaire aux comptes 2015-2016-2017

5/ Lecture et approbation des états financiers pour les années 2015 - 2016 et 2017

6/ Quitus aux administrateurs à la gestion des exercices 2015-216-2017

7/ Nomination des administrateurs

8/ Nomination de commissaire aux comptes.

2023R00420SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 28/3/2023

Société IPS S.A

Messieurs les actionnaires de la société IPS S.A, société anonyme au capital de 1.500.000 dinars tunisiens

ayant son siège social à la Z.I Sidi Abdelhamid, 4061 Sousse, sont cordialement invités à se présenter à l'assemblée générale ordinaire le lundi 27 mars 2023 à 10 heures au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture et discussion du rapport du conseil d'administration destiné à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires pour l'exercice clos le 30 septembre 2022

2/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2022,

3/ Approbation du rapport établi par le conseil d'administration pour l'exercice clos le 30 septembre 2022,

4/ Approbation des états financiers de l'exercice clos le 30 septembre 2022,

5/ Affectation des résultats

6/ Quitus aux administrateurs.

7/ Nomination de nouveaux administrateurs

8/ Nomination des CAC

9/ Questions diverses

10/ Pouvoirs pour formalités.

2023S00223SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du 28/3/2023

Société TPS S.A

Messieurs les actionnaires de la société TPS S.A, société anonyme au capital de 1.500.000 dinars tunisiens ayant son siège social à la Z.I Sidi Abdelhamid, 4061 Sousse, sont cordialement invités à se présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire le mardi 28 mars 2023 à 10 heures au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture et discussion du rapport du conseil d'administration destiné à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires pour l'exercice clos le 30 septembre 2022

2/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2022,

3/ Approbation du rapport établi par le conseil d'administration pour l'exercice clos le 30 septembre 2022,

4/ Approbation des états financiers de l'exercice clos le 30 septembre 2022,

5/ Affectation des résultats

6/ Quitus aux administrateurs.

7/ Nomination de nouveaux administrateurs

8/ Questions diverses

9/ Pouvoirs pour formalités.

2023S00224SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 17 mars 2023

SOCIETE HOTELIERE SUN BEACH

HOTEL ROYAL KENZ

Société anonyme

Au capital de 5 799 270 dinars

Siège social : Route Touristique Jinen El Kantaoui Hammam Sousse

N° d'enregistrement du dépôt au RNE : 2023471179

Identifiant unique : 0047344A

MF : 0047344 AAM 000

Les actionnaires de la société hôtelière SUN BEACH - Hôtel ROYAL KENZ sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 17 Mars 2023 à 11h au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un commissaire aux comptes;

- Questions diverses.

2023S00228SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 15 mars 2023

SOCIETE POLY-SIEGES

Société anonyme

Au capital de 1 111 500 dinars

Siège social : Route de Tunis - Km 11 Sousse

N° d'enregistrement du dépôt au RNE : 2023471129

Identifiant unique : 0010452G

MF : 0010452 GAM 000

Les actionnaires de la société Poly-Sièges sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 15 mars 2023 à 11 h au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un commissaire aux comptes;

- Questions diverses.

2023S00229SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

CLINIQUE ESSALEM SO.PRE.M

SA au capital de 2 030.000D

Siège social : Place du Maghreb Arabe 4000 Sousse

MF : 340517SAM000

Messieurs les actionnaires de la société de prestations Médicales «SO.PRE.M» sont invités à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le dimanche 19 Mars 2023 à 10 H au siège social de la société à la Clinique Essalem, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital.

2023S00239SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

CAMAR LOGISTIC

Société anonyme

Au capital de 2 800 043 Dinars

Siège social : Avenue Ferhat Hached immeuble RAWIN Ramla Kerkennah Sfax

Identifiant Unique : 1091954/F/A/M/000

Messieurs les actionnaires :

Nous avons l'honneur de vous inviter pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire prévu pour le mardi 21 mars 2023 à partir de 10 heures au local de la société CAMAR LOGISTIC, avenue Mongi Bali, immeuble Borj Khalifa 3000 Sfax Tunisie, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et délai de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2. Lecture des rapports de gestion établie par le conseil d'administration pour les exercices 2020 et 2021.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour les exercices 2020 et 2021.

4. Approbation des rapports de gestion établie par le conseil d'administration pour les exercices 2020 et 2021.

5. Approbation des états financiers des exercices 2020 et 2021.

6. Affectation des résultats des exercices 2020 et 2021.

7. Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

8. Quitus aux membres du conseil d'administration pour les exercices 2020 et 2021.

9. Nomination des membres du conseil d'administration.

10. Pouvoirs pour formalités.

2023X00266SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT SAHARIEN

S.A au capital de 5.335.000 dinars

25, Avenue Jean Jaurès Imm. STB - Tunis

MF : 031308 P/A/M/000

CNSS : 00204824-57

Messieurs les actionnaires de la société de Développement Saharien sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 27 Mars 2023 à 10h au n°8 rue de l'énergie - La Charguia 1 - Tunis en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2021

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2021.

- Approbation du bilan des états financiers arrêtés au 31/12/2021.

- Quitus aux administrateurs

- Affectation des résultats.

- Questions diverses.

2023400416SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société NADOS

S.A au capital de 317 000 DT

Siège social : Om Zitouna - El Hamma

Matricule Fiscal : 1143396K/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le 14 Mars 2023 à 9 : 30 heures au bureau du commissaire aux comptes sis à Tunis, Cléopâtre Center, Bureau A 3-7, Centre Urbain Nord, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du conseil d'Administration et des rapports du commissaire aux comptes;

2) Approbation du rapport du conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2012 ;

3) Quitus au Conseil d'Administration;

4) Nomination des membres du conseil d'administration;

5) Nomination du commissaire aux comptes;

6) Questions diverses.

2023400418SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale

Société Tuniso-Italienne de Montage «STIM» sis à la ZI ENFIDHA

Son Identifiant Unique : 1475463Y

Au capital de 60 000 dinars

Suite à la demande de monsieur «Hatem Souissi» liquidateur de la société «STIM»; sont convoqués les associés en assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le mardi 21/3/2023 au cabinet de maître «Dhouha BAHRI» conseil fiscal agréée sis à l'Av Léopold Senghor IM Diagonal Salten 4ème étage bureau n°45 Sousse pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

Démission du liquidateur, présentation du rapport initial de liquidation, nomination d'un nouveau liquidateur. La convocation est déposée à la RNE en date du 21/02/2023 reçu n°2023462589.

2023S00227SRLB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Mutuelle de Base de Services Agricoles

«Ennejma Avicole» Sousse

Siège social : BP n°321 Sahloul 1 - 4054 Sousse

Tél : 73 368 005 - 73 368218

Fax : 73 368 007

Adresse électronique : Sté ennejma@gmail.com

Registre de commerce : B111346199

Code fiscal : 0455962V/P/M/000

Le Conseil d'Administration de la Société Mutuelle de Base de Services Agricoles «Ennejma» Avicoles Sousse, Informe tous les adhérents que l'assemblée générale Ordinaire sera tenue le mardi 21/3/2023 à 10 Heures à l'Union Régionale de l'Agriculture et de la pêche Sousse à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Voir le partenariat avec d'autres parties.

Cette convocation est une invitation personnelle pour tous les adhérents.

2023S00225SODB3

DIVERS

Avis au public

Déclaration de perte de titre de propriété

Mr Mohamed Ben Salah Ben Taieb Khezami titulaire de la CIN n°00401121 déclare la perte du titre

foncier constitutif n°27012 du titre foncier n°200783 Tunis situé à Bortal Hayder - Bardo.

Suivant déclaration sur l'honneur de la municipalité de Den-Den daté du 10/02/2023.

Cette annonce a été publiée aux journaux Le Quotidien et Echourouk du 23/02/2023.

2023T00197DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Les héritiers de Monsieur Tahar ben Mattar, ben Mohamed Ben Zid décédé le 4 août 2019, annoncent la perte du titre de propriété n°41652/03 délivré par l'Office National de la Propriété Foncière en date du 20-01-2012, au nom du défunt mentionné ci-dessus, et qui porte sur une propriété agricole dénommée Mongia située dans la commune de Ezzaouia, délégation d'El Jem, Gouvernorat de Mahdia, ayant une superficie de 1 ha, 24 a, 82 ca, divisée en 6480 parts, objet du titre bleu n°36113 Mahdia, le titre de propriété donnant droit à 2010 parts sur les 6480, les références de l'enregistrement ayant pour date le 02/01/2012 à Mahdia, journal 01, n°15.

2023R00414DIVD2

Avis

Madame Raja Zayeni avise être propriétaire d'un magasin situé à Sakiet Ezzit Km7 lui revenant par acte D'achat datée le 4/5/2011 par les deux notaires Salah Fki et Zouhaier Kallel enregistré à Sfax le 24/4/2003 Quittance n°287 que son titre de propriété étant perdu elle veut en extraire un deuxième original tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du notaire Khaled Ben Hmida à son Bureau à Sakiet Ezzit dans un délai de 30 jours de la date de la présente, toute opposition hors délai sera rejetée.

2023X00254DIVD2

Avis

Monsieur Sami Ellech avise être propriétaire d'une parcelle de 86 oliviers située à la route de Manzel Cheker Km 42 lui revenant par acte de partage daté le 9/6/2013 par les deux notaires Moez Krichen et Hassen Baneni enregistré à Sfax le 19/7/2013 Quittance n°MO45231 que son titre de propriété étant perdu il veut extraire un deuxième original tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du notaire Khaled Ben Hmida à son Bureau à Sakiet Ezzit dans un délai de 30 jours de la date de la présente toute opposition hors délai sera rejetée.

2023X00255DIVD2

Avis

Madame Awatef Chabouh et sa sœur Aida avisent être propriétaire d'un terrain sur lequel existe une maison située à la route de Tunis Km 8 Sfax leur revenant par acte de donation daté le 7/9/2004 par les deux notaires Kaled Ben Hmida et Nawfal Trigui enregistré à Sakiet Ezzite le 23/11/2004 Quittance n° M033037 que leur titre de propriété étant perdu elles veulent extraire un deuxième original tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du notaire Khaled Ben Hmida à son Bureau à Sakiet Ezzit dans un délai de 30 jours de la date de la présente toute opposition hors délai sera rejetée.

2023X00256DIVD2